



1an et toujours ps reçu de caution

Par **stephane80**, le **28/06/2011** à **12:33**

j ai demenager il y a plus de 13mois
comme la loie le stipule avec recommander accuse reception ect
l etat des lieux de sortie a etait effectuer avec maitre hourdi huissier de justice de hornoy le
bourg
a part une clichette et un petit careau de salle de bain a remplacer in y a rien d autre
sachant que nous avons remis totalement a neuf lappartement
mais depuis tous ce temp entre recommander et coup de fils
nous sommes toujours en attentes de notre reglement d apeu pres 800euros
que faire de plus nous avons pris un acvocat meme a ses recommander et ses coup de fils l
huissier ne repond pas
que faire de plus

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **14:19**

Contacteur l'huissier ne sert à rien
LRAR au bailleur de mise en demeure de rendre le dépôt de garantie sous 7 jours, qu'à
défaut vous saisissez le tribunal de proximité (du lieu dont dépendait la location)

Par **pierrot5455**, le **20/07/2011** à **17:24**

Bonjour,
Vous pouvez vous renseigner auprès de la chambre syndicale des propriétaires immobiliers (Ils
ont un site www.unpilorraine.com ou un mail où vous pouvez poser vos questions :
unpi.nancy@gmail.com). C'est une association qui défend le droit des propriétaires. Elle les
conseille et les représente aussi lors de différentes commissions. Je suis moi même adhérent !